



Coteau et mares de Gaugens (Identifiant national : 730030434)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ1041)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Barthe Laurent (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays gersois), - 730030434, Coteau et mares de Gaugens. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030434.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Barthe Laurent (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays gersois)

Centroïde calculé : 450772°-1857041°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/04/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 23/04/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gers
- Commune : Ordan-Larroque (INSEE : 32301)

1.2 Superficie

24,12 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 181

Maximale (mètre): 244

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Située à l'ouest de la commune d'Auch (7 km) et au nord-est de la commune d'Ordan-Larroque, la ZNIEFF « coteau et mares de Gaugens » fait partie du bassin versant du ruisseau de Larros, affluent de la rivière l'Auloue.

Cette zone est composée de divers milieux naturels aux multiples enjeux et richesses. Une grande partie est gérée par pâturage extensif. Cette gestion agricole a permis de conserver des habitats remarquables accueillant une faune et une flore diversifiées.

Les secteurs de pelouse sèche sont notamment riches en orchidées (l'Ophrys du Gers [Ophrys aegirtica], l'Ophrys de Gascogne [Ophrys vasconica] et l'Orchis singe [Orchis simia], toutes trois déterminantes, l'Ophrys jaune [Ophrys lutea]...). Outre les orchidées, une station de Bugle petit pin, espèce déterminante (*Ajuga chamaepitys* subsp. *chamaepitys*), a également été identifiée.

En termes de faune, la présence de vieux murets en pierres sèches autour des habitations permet à certains reptiles de trouver un habitat propice. En témoigne la présence de la Coronelle girondine (*Coronella girondica*). Les différentes mares conservées principalement pour l'abreuvement du bétail abritent des amphibiens typiques de ces habitats : Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), Triton marbré (*Triturus marmoratus*)...

La pérennité de cette ZNIEFF tient uniquement à la gestion extensive actuelle par pâturage.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaines et montagnes

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Ecologique
- Amphibiens
- Reptiles
- Floristique

Fonctionnels

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Role naturel de protection contre l'érosion des sols

Complémentaires

- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour de cette zone est justifié par la diversité et la complémentarité des habitats remarquables présents à proximité du hameau de Gaugens. Cet ensemble, géré de manière extensive, est isolé au milieu de parcelles agricoles cultivées de manière intensive.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Amphibiens		
- Autre Faunes	- Mammifères		
- Bryophytes	- Oiseaux		
- Lichens	- Reptiles		
- Phanérogames			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 <i>Prairies mésophiles</i>			40	
	31 <i>Landes et fruticées</i>			40	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 <i>Cultures</i>			4	
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>			10	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83 <i>Vergers, bosquets et plantations d'arbres</i>			3	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> (L'), <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : AGERA (Barthe Laurent)		10	10	2004 - 2005
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	<i>Rainette méridionale</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : AGERA (Barthe Laurent)		10	10	2004 - 2005
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : AGERA (Barthe Laurent)		10	10	2004 - 2005
Phanérogames	110325	<i>Ophrys aegirtica</i> P.Delforge, 1996	<i>Ophrys du Gers</i> , <i>Ophrys tronqué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Pays gersois (Barthe Laurent)		11	100	2005 - 2005
	110491	<i>Ophrys vasconica</i> (O.Danesch & E.Danesch) P.Delforge, 1991	<i>Ophrys de Gascogne</i> , <i>Ophrys du pays Basque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Pays gersois (Barthe Laurent)		1	10	2006 - 2006
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG		11	100	2003 - 2003
Reptiles	77963	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	<i>Coronelle girondine</i> (La), <i>Coronelle bordelaise</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : AGERA (Barthe Laurent)		1	1	2004 - 2004

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	131033	<i>Ajuga chamaepitys</i> <i>subsp. chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	<i>Bugle petit-pin,</i> <i>Petite ivette,</i> <i>Bugle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Arraque Jean-Antoine)				2005 - 2005

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Reptiles	77963	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	ABG		
	ABG (Arraque Jean-Antoine)		
	ABG (personne morale)		
	AGERA (Barthe Laurent)		
	CPIE Pays gersois (Barthe Laurent)		